

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE PIGMENTAIRE ROUGE

Version: 3

Date de révision: 18/08/2003

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	PATE PIGMENTAIRE ROUGE
Utilisation de la substance/préparation	Pâte colorante pour systèmes polyesters
Identification de la société/entreprise	CIRON SA Usine du Moulin de Pernaud - BP36 F-33720 Barsac France Tél: 05 56 27 40 70 Télécopie: 05 56 27 40 75 E-mail: ciron@ciron.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation:	PATE PIGMENTAIRE ROUGE
Composant(s) contribuant aux dangers:	• propylbenzène [1] et isopropylbenzène; cumène [2] - N° Id: 601-024-00-X - N° CAS: 103-65-1 - N° CE: 203-132-9 Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xn; R 65 • Xi; R 37 • N; R 51-53 • • mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène - N° Id: 601-025-00-5 - N° CAS: 108-67-8 - N° CE: 203-604-4 Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xi; R 37 • N; R 51-53 •

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux:	N'est pas classée comme préparation dangereuse
Risque(s) spécifique(s):	aucun

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien utiliser un nettoyant reconnu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	non concerné
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Dangers particuliers / Risques spéciaux:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	non concerné

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s)	Assurer une ventilation adéquate.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthode(s) de nettoyage	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE PIGMENTAIRE ROUGE

Version: 3

Date de révision: 18/08/2003

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail.

- Mesure(s) d'ordre technique:

Ventilation le long du sol.

- Conseil(s) d'utilisation(s):

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

Stockage

- Précaution(s):

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

- Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Pas de produits incompatibles.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Valeurs limites d'exposition

- Limite(s) d'exposition:

• propylbenzène [1] et isopropylbenzène; cumène [2]:VME ppm = 20 - VME mg = 100 - VLE ppm = 50 - VLE mg = 250
• mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène:VME ppm = 20 - VME mg = 100

Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

- Protection des mains:

Porter des gants appropriés

- Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié

- Protection des yeux:

lunettes de protection

Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect:

liquide visqueux

- Couleur:

rouge

- Odeur:

légère

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH:

non concerné

- Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

- Point d'éclair:

Non applicable.

- Limites d'explosivité:

non concerné

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE PIGMENTAIRE ROUGE

Version: 3

Date de révision: 18/08/2003

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Densité relative (eau = 1): | >1 g/cm ³ |
| - Viscosité: | Non déterminé. |
| - Hydrosolubilité: | Insoluble dans l'eau. |
| - Liposolubilité: | Soluble dans: esters, cétones. |
| - Solubilité aux solvants: | soluble dans certains solvants spécifiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Condition(s) à éviter | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| Produit(s) de décomposition dangereux | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|-----------------------------|---|
| Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| Toxicité aiguë | |
| - Inhalation: | non concerné |
| - Contact avec la peau: | Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau |
| - Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. |
| - Ingestion: | non concerné |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |
| Ecotoxicité / Effets sur l'environnement: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| Effets nocifs divers | |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| Déchets / produits non utilisés: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: |
| Autres informations | |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|-----------------------------|---|
| Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| Numéro ONU | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|---------------------|--|
| Étiquetage: | Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CEE traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses |
| N° CE: | Non applicable. |
| Symbole(s): | Aucun selon les directives CE. |
| Phrase(s) R: | Aucune selon les directives CE. |
| Phrase(s) S: | 2 Conserver hors de la portée des enfants. |
| Autres informations | Les informations sont reprises dans cette fiche de sécurité. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|--------------------------------|--|
| Législation(s) suivie(s): | Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CEE. |
| Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E.E. que nationales et communautaires. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PATE PIGMENTAIRE ROUGE

Version: 3

Date de révision: 18/08/2003

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Utilisation de la substance/préparation

Pâte colorante pour systèmes polyester

Restriction(s) d'emploi recommandée(s)

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

- Date de la première édition: 18/05/1998

- Date de la révision précédente: 14/08/2003

- Date de révision: 18/08/2003

- Version: 3

Réalisé par: Sds